

Haute Maurienne : la vallée verte deviendra grise

Au grand dam des associations montagnardes, la préfecture a accepté que les stations de Termignon et Val-Cenis soient reliées à travers la forêt de l'Arc.

Par François CARREL

lundi 13 novembre 2006

Val-Cenis (Savoie), envoyé spécial

Un «Grand Val-Cenis» est annoncé en haute vallée de la Maurienne, territoire vivant jusqu'ici d'agriculture et de tourisme doux. Il s'agit de relier la petite et déficitaire station de ski du village de Termignon à la station moyenne de Val-Cenis, située plus haut, au-delà de la grande forêt de l'Arc, sur les communes de Lanslevillard et Lanslebourg. Au passage, le domaine skiable doit être étendu au vallon d'altitude de Cléry.

La fièvre immobilière gagne donc la vallée : les promoteurs sont attirés par la récente loi de défiscalisation mise en place pour revitaliser les zones rurales et par les offres alléchantes des communes. A Termignon, qui passe de 1 000 à 2 000 lits destinés à la location, un ensemble dense d'immeubles disgracieux est en finition sur le flanc du village. Lanslebourg et Lanslevillard, eux, sont en train de passer de 10 000 à 15 000 lits. A l'issue des travaux en cours, l'urbanisation sera quasi continue entre les deux anciens villages.

Colère. Le maire de Lanslebourg, Jean-Pierre Jorcin, attend avec impatience l'arrivée du Club Méditerranée : *«C'est une remise en selle historique pour la haute Maurienne, qui avait pris un grand retard et tant souffert durant le siècle dernier !»* Michel Bouvard, député UMP de la Maurienne et vice-président du conseil général de Savoie, est intarissable sur «l'opération Val-Cenis», qui va doper la Maurienne, réputée «vallée pauvre» face à la Tarentaise suréquipée. Un essor dont il est l'artisan principal : *«Une station, pour attirer les tour-opérateurs internationaux, doit atteindre la masse critique et dépasser les 100 km de pistes skiabiles»*, explique le député.

Pour des raisons écologiques et réglementaires, la liaison Val-Cenis - Termignon semblait n'avoir aucune chance d'aboutir. Elle a pourtant été autorisée par l'Etat en mai, plongeant les associations montagnardes dans une colère d'une rare intensité. Au-delà des dommages écologiques redoutés, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), le Club alpin français, Vivre en Maurienne et Mountain Wilderness dénoncent ensemble une «fuite en avant dans l'aménagement de la montagne» et rappellent la nécessité de «sortir du "tout ski alpin" pour les stations moyennes». Michel Bouvard, tempête : *«Nous visons un développement touristique durable, à l'année. Qu'on cesse de considérer les élus comme des bétonneurs ! Plus de la moitié de la haute Maurienne est classée, Parc national de la Vanoise ou autre : ce que nous allons faire à Val-Cenis, c'est le bon équilibre.»* Marc Le Men, de la Frapna, rétorque : *«Nous ne voulons pas que cet aménagement se fasse. Ce n'est pas seulement un conflit entre aménageurs et défenseurs de l'environnement, c'est aussi une mise en cause du mode de fonctionnement des institutions de la montagne : par le lobbying, on obtient de l'Etat qu'il se déjuge. C'est très inquiétant.»*

A trois reprises en vingt ans, l'Etat avait en effet fermement rejeté l'idée d'une liaison Termignon - Val-Cenis. En autorisant en 1985 la création de la station contestée de Termignon, le comité interministériel précise : *«Compte tenu de la grande qualité de la forêt de l'Arc, le programme d'aménagement du domaine skiable qui a, en définitive, été admis, ne saurait souffrir aucun dépassement.»* En 2002, pour assurer la rentabilité de Val-Cenis sans augmenter le nombre de pistes, l'Etat accepte la construction de 40 000 m² de nouvelles résidences, en établissant que cette autorisation «ne saurait préjuger ou cautionner d'éventuelles demandes à venir d'extension du domaine skiable de Val-Cenis».

Atermoiements. En 2005, Val-Cenis et Termignon présentent le projet d'Unité touristique nouvelle (UTN) dite de la Turra, qui prévoit leur liaison à travers la forêt de l'Arc mais aussi l'extension du domaine à deux vallons d'altitude à haute valeur écologique, Cléry et Sollières. Le préfet du massif des Alpes, Christian Frémont, refuse le plan. Il rappelle les garde-fous des précédentes autorisations et souligne les «incertitudes sur les capacités des collectivités locales à supporter la totalité du projet

dans les délais prévus».

Un recours des communes contre le préfet est rejeté mi-2005 par le ministère de l'Équipement, qui précise que les installations sur Cléry et Sollières sont «à exclure». Il ouvre néanmoins la voie à une négociation sur la liaison par la forêt de l'Arc... Quelques mois plus tard, une nouvelle version du projet, quasi identique, est présentée : seules les deux remontées du vallon de Sollières sont supprimées. Au conseil général, Michel Bouvard débloque deux millions d'euros pour ce projet rééchelonné et mène la négociation avec les ministères.

Supercherie. Le préfet Frémont, après six mois d'atermoiements, signe enfin l'arrêté d'autorisation. Sous condition : la liaison doit être réalisée sans création de piste, les chemins forestiers étant jugés suffisants, et l'extension sur le vallon de Cléry doit se faire «*sans terrassement*», les pylônes étant posés par hélicoptère, et les pistes non remodelées... Il s'agit pour l'État d'assurer la sauvegarde d'une plante rarissime, inconnue ailleurs dans les Alpes, le *Carex glacialis*. Une commission de suivi intégrant les écologistes doit veiller au respect de ces prescriptions.

Les associations refusent et hurlent à la supercherie : «*Il est impossible de faire cette extension de Val-Cenis en respectant de telles prescriptions*, martèle Jean-Pierre Courtin, président de Mountain Wilderness France. *Pour qu'un grand préfet de la République avale sa casquette sans s'étrangler, en signant un arrêté contraire au précédent, on a inventé cet arrangement misérable, mensonge écologique et institutionnel. Nous ne pouvons y participer.*» Comme un conseiller municipal de Lanslebourg à la fibre écolo, la Frapna et Mountain Wilderness attaquent l'UTN de la Turra au tribunal administratif.